

DES LIGNES DIRECTRICES POUR DES PERSONNES ASSISTANT AUX FUNÉRAILLES, MARIAGES, BAPTÊMES PAROISSE ST-STEPHEN

(PENDANT LA PÉRIODE D'URGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DE COVID-19)

Avant de venir à l'église

- Les **toilettes de l'église ne seront pas accessibles** au public avant, pendant ou après le service.
- Aucune personne n'est autorisée à rentrer dans la sacristie avant, pendant ou après le service, sauf pour le nettoyage.
- Le jubé est fermé à toutes les personnes.
- Il est **obligatoire** que toutes les personnes âgées de 10 ans et plus portent un masque à 3 épaisseurs (comme les masques en papier bleu) à l'intérieur de l'église en tout temps sauf pour recevoir la communion. Les masques en tissu à 2 épaisseurs ne suffisent plus pour répondre aux directives sanitaires. Les exceptions se feront selon les critères publiés sur le site Web : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Assister au service

- Les limites du nombre de personnes autorisées à l'intérieur des lieux de culte sont fixées par le gouvernement du Québec et sont susceptibles d'être modifiées à mesure que les niveaux de risque de Covid-19 changent. **Veillez consulter le site Web de St Stephen ou contacter le bureau pour vérifier les limites de présence actuelles. Indépendamment du nombre autorisé, l'Église doit observer la distance de 1 M lorsqu'elle asseoit des personnes de différents ménages à tout moment.**
- Le maximum que l'église peut accueillir est compris environ 70 personnes lorsque la limite totale de personnes est plus de 100.
- **À compter du 20 décembre 2021, toutes les personnes assistant à la messe qui ont plus de 14 ans et moins de 75 ans doivent présenter un passeport vaccinal et une pièce d'identité avec photo afin de participer.** Notez que des funérailles et mariages de 25 personnes ou moins peuvent avoir lieu sans passeport vaccinal.
- Tout le monde doit se stationner dans le terrain de stationnement paroissial de l'autre côté de la rue, sauf pour les personnes ayant des problèmes de mobilité ou d'accessibilité.
- N'arrivez pas plus tard que 15 minutes avant le service pour que l'entrée puisse se faire de façon ordonnée.
- Entrez par la porte du côté ouest. Veuillez-vous aligner en respectant une règle de distanciation de 1M.
- Tout le monde doit se désinfecter les mains à l'entrée de l'église et observer les règles d'hygiène et d'éloignement physique.
- Les huissiers accueilleront et escorteront les personnes à leur place. Tout le monde doit s'asseoir sur les sièges qui leur sont attribués pendant la durée du service.
- Les membres de la même famille sont autorisés à s'asseoir ensemble.
- Tout le monde doit respecter leurs distances lorsqu'ils se déplacent dans et autour de l'église et suivent les instructions et la signalisation. Touchez le moins possible de choses dans l'église. Les enfants doivent rester dans leur banc familial.
- S'il y a une messe, des instructions pour la communion seront données au moment opportun.
- **Important** : les huissiers superviseront tous les mouvements des personnes entrant de l'église, pendant le service, y compris la communion, et la sortie de l'église.
- Chanter dans l'assemblée est autorisé. Les gens doivent porter un masque, chanter doucement et être à 2 M de ceux qui ne font pas partie de leur foyer.
- Veuillez prendre tous les papiers, masques, et autres effets personnels avec vous lorsque vous partez. **Les masques, gants et mouchoirs en papier doivent être jetés à la maison.**

- Veuillez respecter la distanciation sociale après le service en sortant de l'église et en retournant à votre voiture.